

# Charte d'usage de l'Espace Numérique de Travail

L'Espace Numérique de Travail (ENT) l'Éduc de Normandie est ouvert aux membres de la communauté éducative et à l'ensemble de ses partenaires : il offre des services numériques pour contribuer à la réussite scolaire des élèves et étudiants des écoles, collèges et lycées publics normands.

Il est mis en œuvre par le groupement de commandement constitué par La Région Normandie, les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne et le Syndicat mixte Manche Numérique.

Il offre quatre fonctions essentielles :

- L'accès à des documents de référence (ressources d'apprentissage choisies ou réalisées par les professeurs) ;
- L'accès à des documents de travail (productions réalisées par les élèves et les professeurs au sein d'un groupe) ;
- L'échange et la communication internes (et participation à des forums) ;
- L'accès à des informations administratives relatives à la Vie Scolaire.

Il se caractérise par un accès totalement indépendant du lieu de connexion (classe, salle informatique, maison, etc.), avec un dispositif d'identification qui permet d'attribuer à chaque utilisateur des droits spécifiques d'utilisation en fonction de ses besoins.

Il a pour vocation d'offrir à l'élève l'accès à des ressources éducatives nouvelles tout en lui permettant d'acquérir la maîtrise de l'outil informatique, dans un environnement sécurisé où il va construire progressivement un comportement responsable face aux risques que peut représenter l'usage d'Internet. Les compétences mises en œuvre sont celles définies dans le cadre de référence des compétences numériques.

La présente charte en définit les conditions générales d'utilisation. En tant qu'utilisateur, vous en acceptez les conditions et vous vous engagez à en respecter les modalités.

La charte s'applique à toute personne qui dispose d'un code d'accès et un mot de passe pour accéder à l'ENT, qu'elle soit :

- Elève ;
- Enseignant ;
- Personnel administratif ;
- Personnel technique ;
- Parent d'élève ;
- Chef d'établissement ;
- Personnel de vie scolaire,
- Partenaire et intervenant public ou privé.

## Article 1 • Conditions d'accès au Service

Tout utilisateur de la communauté éducative peut bénéficier d'un accès à « L'Éduc de Normandie » après acceptation de la présente Charte type.

Dans le cas où l'utilisateur est mineur, l'acceptation de la Charte nécessite l'accord express du ou des parents ou de toute personne détenant l'autorité légale.

Le droit d'accès de l'utilisateur à « L'Éduc de Normandie » est personnel, incessible et lié à son appartenance à la communauté éducative de l'établissement.

L'accès à « L'Éduc de Normandie » est soumis à une identification préalable de l'utilisateur, à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe. Ce mot de passe est strictement personnel et confidentiel. Son usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'utilisateur est responsable de sa conservation et de l'utilisation qui peut en être faite. Il s'engage à signaler au responsable du service « L'Éduc de Normandie » toute tentative de violation, perte ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels. Il s'engage à ne jamais quitter un équipement numérique mutualisé (ordinateur, tablette) sans s'être déconnecté. En cas de négligence la responsabilité de l'utilisateur sera pleinement engagée.

Pour les collèges et lycées, l'établissement met à disposition des collaborateurs un service de messagerie instantanée (Element). Cet outil permet la communication directe entre personnes ainsi que la participation à des salles de discussions. Il est réservé à l'usage des personnels pédagogiques et administratifs de l'établissement.

L'emploi de la messagerie instantanée de l'établissement peut être recommandé par certains services notamment dans le cadre du télétravail

L'usage qui doit en être fait veille à respecter les mêmes principes que la messagerie, notamment sur la qualité et la teneur des contenus échangés.

## Vos responsabilités en tant qu'utilisateur de l'ENT

Dans tous les services où vous avez la possibilité de stocker des données personnelles, en particulier dans l'agenda, la

# Charte d'usage de l'Espace Numérique de Travail

messagerie et les espaces personnels, vous êtes le seul à pouvoir consulter ces données.

Le groupement de commande, ou l'établissement ne peuvent s'autoriser à intervenir sur ces espaces privés qu'à la demande des autorités judiciaires. En ce qui concerne les applications scolaires propres à l'ENT (notes, absences...), vous n'avez accès qu'aux informations qui vous concernent, ou qui concernent les personnes dont vous êtes le responsable et les groupes dont vous faites partie.

La création et la gestion d'espaces partagés sont déléguées aux personnels des établissements. L'accès à un espace partagé est réservé aux utilisateurs désignés par le créateur de cet espace.

## Article 2 • Respect de la législation et des convenances

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur et les règles de bonne conduite dans l'usage des moyens numériques de communication et de publication.

Notamment des lois relatives :

- À la propriété littéraire et artistique ;
- À l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- À la protection de la vie privée et du droit à l'image d'autrui ;
- Aux droits de l'homme en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire et de manière générale à ne pas diffuser d'informations présentant un caractère délictueux.

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. La mise à disposition de L'Éduc de Normandie renforce considérablement les possibilités d'usages des technologies de l'information et de la communication. La multiplication de ces usages doit s'accompagner d'une grande attention au respect des lois. L'utilisateur ne devant ni enfreindre la loi, ni être victime de la malveillance d'autrui.

Le rappel non exhaustif des règles d'utilisation d'Internet et du service de messagerie vise le double objectif de sensibiliser l'utilisateur à leur existence et à leur respect et de renforcer ainsi la prévention d'actes illicites.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- L'atteinte à la vie privée d'autrui ;
- La diffamation et l'injure ;
- La provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- L'incitation à la consommation de substances interdites ;
- La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- L'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ;
- La reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) en violation des droits de l'auteur et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- Les copies de logiciels propriétaires pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle ;
- L'utilisation d'un logiciel dans un cadre autre que celui prévu par la licence qui lui est attachée.

Ceci s'applique aux documents, aux fichiers et aux messages, avec ou sans pièces jointes, quelle que soit la forme des contenus (sonore, audiovisuel, multimédia ou logiciel).

L'utilisateur doit proscrire tout comportement pouvant inciter des tiers à lui adresser de tels documents.

## Article 3 • Bon usage et respect de la déontologie

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait de « L'Éduc de Normandie ».

Il s'engage à ne pas perturber volontairement son fonctionnement.

L'utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des services de « L'Éduc de Normandie » dans le respect des convenances afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins commerciales ou publicitaires.

L'établissement ou les Collectivités membres du groupement n'exercent aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique et de la messagerie instantanée. L'utilisateur le reconnaît et l'accepte.

L'établissement ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.

## **Le respect de l'intégrité des services de l'ENT**

En tant qu'utilisateur, vous vous engagez :

- A ne pas communiquer à un tiers vos codes d'accès personnels ;
- A ne rien faire pour tenter d'altérer le fonctionnement normal de l'ENT et du matériel mis à votre disposition dans l'enceinte de l'établissement ;
- A ne faire aucune manœuvre ayant pour but de contourner les mesures de sécurité mises en place pour en assurer le bon fonctionnement ou de saturer les ressources ;
- A ne pas introduire de programmes nuisibles (virus...),
- A ne pas tenter de vous introduire dans des espaces de l'ENT auxquels vous n'avez pas le droit d'accéder. Si vous y parvenez de façon involontaire, vous vous engagez à en sortir dès que possible et en informer un des administrateurs de l'ENT ;
- A ne pas porter atteinte aux données des autres utilisateurs, en les modifiant ou en les supprimant contre leur gré.

## **Article 4 • Contrôles**

La loi oblige à journaliser les accès à « L'Éduc de Normandie », c'est-à-dire à garder des traces de l'activité.

En cas de dysfonctionnement ou d'infraction, ces données sont susceptibles d'être analysées.

Stockage et archivage des messages instantanés :

- Le contenu des discussions n'est pas sauvegardé, il sera effacé lorsque vous supprimerez la « salle virtuelle » de conversation. Il est possible de donner accès à une conversation à un usager qui intègre une « salle » de discussion après les autres (voir paramétrage de l'outil)
- Les salles de discussions fonctionnent sur le principe des forums virtuels. Elles peuvent être privées ou publiques
- Vous ne devez jamais échanger d'informations secrètes dans la messagerie instantanée et, a fortiori, dans une salle de discussion

Chaque utilisateur doit organiser et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la conservation des messages pouvant être indispensables ou simplement utiles en tant qu'éléments de preuve.

À ce titre, il doit notamment se conformer aux règles définies dans la présente charte.

## **Vos données personnelles**

Pour la création et l'utilisation de votre compte, des traitements automatisés de données à caractère personnel, au sens de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, ont été nécessaires.

Ces données à caractère personnel sont mises à jour par l'établissement scolaire de rattachement au début de chaque année scolaire et, en tout état de cause, sont supprimées de l'ENT dans un délai de 3 mois dès lors que vous n'avez plus vocation à détenir un compte. Il vous appartient de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de les récupérer avant leur suppression définitive. L'annuaire central de l'ENT qui regroupe l'ensemble de ces informations correspond à un schéma national défini par le ministère de l'Éducation et pour lequel la CNIL a rendu un arrêté en novembre 2006.

## **La sécurité et la conservation des données**

La continuité du service et la conservation des données stockées sur les espaces personnels, communautaires, ou de publication sont assurés dans les meilleures conditions pendant toute la période durant laquelle vous utiliserez l'ENT en tant que membre de la communauté éducative ou partenaire des instances éducatives de Normandie. Ces contributions personnelles laissées dans les différents espaces ne pourront, sauf opposition du contributeur lors de la fermeture de son compte, être conservées qu'à des fins informatives, pédagogiques ou scientifiques.

## **Le non-respect des engagements**

En cas de non-respect de la charte l'utilisateur s'expose, selon les cas, à des limitations ou suppressions d'accès à l'ENT, à des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement de l'établissement, sans préjuger des poursuites civiles ou pénales auxquelles son comportement l'exposerait. S'agissant d'un élève, les représentants légaux en seraient informés.

## **LES RESPONSABILITES COMPLEMENTAIRES**

### **Si vous êtes parent d'élève ou représentant légal**

Vous disposez d'un identifiant et d'un mot de passe en tant qu'utilisateur.

# Charte d'usage de l'Espace Numérique de Travail

Vous pouvez ainsi accéder en lecture à tous les documents collectifs qui sont accessibles à votre enfant sur l'ENT. Vous pouvez également participer aux forums et apporter des commentaires sur les articles mis en ligne. Vous pouvez communiquer avec les enseignants à partir de la messagerie interne (si ouverte) et personnelle. Un regard régulier de votre part sur les contenus mis en ligne peut contribuer à suivre le travail de la classe et les activités de votre enfant. Toute anomalie constatée serait immédiatement portée à la connaissance du professeur.

## ***Si vous êtes personnel enseignant***

Vous pouvez prendre connaissance de toutes les actions réalisées par les élèves de vos classes, que ce soit dans les espaces collectifs d'une classe ou communautaires, dans les espaces personnels ou dans la messagerie.

Vous ne pouvez cependant pas effectuer un contrôle permanent sur tous les contenus, en particulier sur les espaces personnels et sur la messagerie dont l'utilisation impose une relation de confiance et de responsabilité avec les élèves pour lesquels la présente charte s'applique.

En classe, vous devez être vigilant sur l'usage des équipements mis à votre disposition.

## ***Si vous êtes chef d'établissement***

En votre qualité de Président du Conseil d'Administration, il vous appartient d'assurer la charge de directeur de la publication des espaces publics de l'ENT dans votre établissement.

Cette charte est réputée acceptée dès que vous validerez cette page.